



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/75/60
26 octobre 2015

FRANÇAIS
ORIGINAL : ENGLISH

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-quinzième réunion
Montréal, 16 - 20 novembre 2015

PROPOSITION DE PROJET : NIGERIA

Le présent document contient les observations et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, cinquième tranche) PNUD et ONUDI

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Nigeria

(I) FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURES DE CONTRÔLE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (Phase I)	PNUD (principale), ONUDI	62°	10 % d'ici 2015

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C Groupe 1)	Année : 2014	304,11 (tonnes PAO)
---	--------------	---------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)							Année : 2014		
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvants	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale par secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-22				42,2	152,2				194,4
HCFC-141b		32,7		77,0					109,7
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés		35,1							35,1

(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009 – 2010 :	344,9	Point de départ des réductions globales durables :	344,9
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	90,2	Restante :	308

(V) PLAN D'ACTIVITÉS		2015	2016	Total
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	5,5	0,0	5,5
	Financement (\$ US)	322 472	0	322 472
ONUDI	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,0	3,5	3,5
	Financement (\$ US)	0	208 451	208 451

(VI) DONNÉES DU PROJET		2010	2011	2012	2013	2014	2015*	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal		s. o.	s. o.	s. o.	344,90	344,90	310,41	s. o.	
Consommation maximale admissible (tonnes PAO)		s. o.	s. o.	s. o.	344,90	344,90	310,41	s. o.	
Financement approuvé (\$ US)	PNUD	Coûts du projet	855 603	836 515	503 829	503 829	299 974	0	2 999 750
		Coûts d'appui	64 170	62 739	37 787	37 787	22 498	0	224 981
	ONUDI	Coûts du projet	550 000	550 000	645 172	0	193 908	0	1 939 080
		Coûts d'appui	41 250	41 250	48 388	0	14 543	0	145 431
Fonds approuvés par le Comité exécutif (\$ US)	Coûts du projet	1 405 603	1 386 515	1 149 001	503 829	0		4 444 948	
	Coûts d'appui	105 420	103 989	86 175	37 787	0		333 371	
Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion (\$ US)	Coûts du projet	0	0	0	0		493 882	493 882	
	Coûts d'appui	0	0	0	0		37 041	37 041	

*La cinquième et dernière tranche était prévue pour l'année 2014, à l'origine, mais n'a été proposée qu'à la 75^e réunion.

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale
---------------------------------	---------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Nigeria, le PNUD, à titre d'agence d'exécution principale désignée, a présenté à la 75^e réunion une demande de financement pour la cinquième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), d'un montant de 530 923 \$ US, soit 299 974 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 22 498 \$ US pour le PNUD, et 193 908 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 14 543 \$ US pour l'ONUDI¹. La demande comprend un rapport périodique portant sur la mise en œuvre de la quatrième tranche, le rapport de vérification sur les objectifs de consommation de HCFC de 2014 et le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2015 à 2016.

Rapport sur la consommation des HCFC

Consommation des HCFC

2. Le gouvernement du Nigeria a déclaré une consommation de 304,11 tonnes PAO de HCFC en 2014. La consommation de HCFC pour 2010-2014 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1. Consommation des HCFC au Nigeria (données de l'Article 7, 2010-2014)

HCFC	2010	2011	2012	2013	2014	Référence
Tonnes métriques						
HCFC-22	4 739,22	5 244,83	5 958,20	3 887,91	3 535,12	4 518,77
HCFC-141b	979,2	1 035,07	1 142,75	1 096,59	997,08	875,90
Sous-total (tm)	5 718,42	6 279,90	7 100,95	4 984,50	4 532,20	5 394,67
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés	527,26	540,38	537,76	350,91	319,06	484,43*
Total (tonnes métriques)	6 245,68	6 820,28	7 638,71	5 335,41	4 851,26	5 879,10
Tonnes PAO						
HCFC-22	260,66	288,47	327,70	213,84	194,43	248,53
HCFC-141b	107,71	113,86	125,70	120,62	109,68	96,35
Sous-total (tonnes PAO)	368,37	402,32	453,40	334,46	304,11	344,88
HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés	58,00	59,44	59,15	38,60	35,10	53,29*
Total (tonnes PAO)	426,37	461,77	512,56	373,06	339,21	398,17

*Consommation moyenne de 2009 et 2010

3. La consommation de HCFC de 304,11 tonnes PAO de 2014 était 12 pour cent inférieure à la consommation maximale autorisée de 344,9 tonnes PAO, conformément à l'accord entre le gouvernement du Nigeria et le Comité exécutif. La réduction de la consommation de HCFC au Nigeria entre 2012 et 2014 est principalement attribuable à la mise en œuvre des activités du PGEH. En outre, la chute du prix du pétrole et l'incertitude politique avant l'élection présidentielle ont eu un impact sur l'économie du pays et ont entraîné une baisse de la consommation de HCFC.

Rapport de vérification

4. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement met en œuvre un système d'octroi de permis et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC et que la consommation totale de HCFC pour 2014 était de 304,11 tonnes PAO. La vérification a permis de conclure que le Nigeria était en conformité avec l'objectif de contrôle du Protocole de Montréal en 2014.

Rapport de mise en œuvre du programme national (PN)

5. Le gouvernement du Nigeria a fait état des données de consommation sectorielles de HCFC dans le rapport de mise en œuvre du PN pour 2014 qui correspondent aux données indiquées en vertu de l'Article 7.

¹ La cinquième et dernière tranche était prévue pour l'année 2014, à l'origine, mais n'a été proposée qu'à la 75^e réunion.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

Cadre juridique

6. Le système d'octroi de permis et de quotas est opérationnel. La procédure pour la gestion des permis et quotas a été établie. Les quotas ont été déterminés par l'Unité nationale de l'ozone (UNO) du ministère de l'Environnement en fonction de l'objectif d'élimination nationale et ont été communiqués à L'Agence nationale nigériane de contrôle des aliments et des médicaments (NAFDAC) pour l'émission de permis d'importation avec quota. Les quotas ont été appliqués par le service des douanes du Nigeria au port d'entrée. Les données des douanes ont été transférées à l'UNO pour consolidation et communication.

7. Les règlements préexistants relatifs aux SAO sont en cours d'examen pour y inclure les questions relatives aux HFC, et ils devraient être approuvés par le ministre de l'Environnement et entrer en vigueur en 2016.

Modernisation des sociétés de formulation pour la production de polyols prémélangés à base de formiate de méthyle (FM) (PNUD)

8. L'installation de l'équipement à la société de formulation Vitapur a été réalisée. Toutes les installations et les laboratoires auxiliaires ont été établis. Un certificat d'achèvement (CDC) de la conversion de la société de formulation sera émis à la fin d'octobre 2015. La conversion de 23 utilisateurs en aval de la société de formulation a commencé. Un protocole d'entente (PE) a été signé pour la conversion des chaînes de fabrication de blocs rigides, de panneaux et de mousse de pulvérisation chez Vitapur et les cinq utilisateurs en aval, et la conversion devrait être achevée d'ici juin 2016.

9. Pour les 18 utilisateurs en aval de Komaj², qui est maintenant un distributeur pour la société de formulation Vitapur, un plan de modernisation complète pour la conversion vers des systèmes de polyols prémélangés à base de FM a été développé et validé en mai 2015. La conversion des 18 utilisateurs en aval devrait être achevée d'ici juin 2016.

Élimination du HCFC-141b dans le secteur des mousses de réfrigération (ONUDI)

10. L'équipement pour la conversion au FM dans le secteur de la fabrication de mousse d'isolation pour congélateurs à base de HCFC-141b a été installé dans 30 entreprises et la formation et le transfert de technologie ont été fournis. Un total de 86,35 tonnes métriques (tm) (9,50 tonnes PAO) de HCFC-141b a été éliminé. L'équipement pour remplacer le HCFC-141b par un agent gonflant à base de FM utilisé par 45 entreprises de fabrication de glace a été remis au Nigeria et autorisé par les douanes. La distribution et l'installation de l'équipement ainsi que la formation sont en cours. Le projet se traduira par l'élimination supplémentaire de 130,5 tm (14,36 tonnes PAO).

Projet de démonstration pour la production de réfrigérants à base d'hydrocarbures (PNUD)

11. L'établissement de démonstration de Pamaque pour la production d'hydrocarbures ayant une pureté minimale de 99,5 pour cent a été mis en place et est prêt pour la production, et il comprend un chromatographe en phase gazeuse pour les essais de contrôle de la qualité et un appareil d'embouteillage. Les produits comprennent HC-290, HC-600a et HC-600, offerts dans des boîtes de 300 grammes et des bouteilles rechargeables de 3 à 5 kg.

² Comme indiqué dans la demande de la deuxième tranche, le PNUD a remis en question les capacités organisationnelles, techniques et financières de Komaj comme société de formulation. Par conséquent, Komaj fera plutôt l'acquisition de systèmes de polyuréthane à base de FM de Vitapur et distribue des polyols prémélangés à un certain nombre d'utilisateurs en aval en tant que distributeur sur le marché. (UNEP/OzL.Pro/ExCom/66/45)

12. La formation sur l'utilisation et la manipulation sécuritaires des hydrocarbures et des outils a été fournie aux techniciens. Des activités de sensibilisation ont été menées pour faire connaître le projet. Le gouvernement du Nigeria et le PNUD ont évalué les besoins en matière de formation afin qu'elle soit mise en œuvre dans le cadre de la phase II du PGEH.

Rapport de mise en œuvre du programme national (PN)

13. Les activités de gestion et de suivi du projet ont été menées pour assurer l'efficacité de la mise en œuvre. Des visites régulières chez les entreprises de conversion ont été effectuées pour surveiller les progrès et pour s'assurer que les activités ont été mises en œuvre comme prévu dans le PGEH.

Niveau de décaissement

14. En septembre 2015, sur les 4 444 948 \$ US déjà approuvés, un montant de 3 268 025 \$ US avait été décaissé (1 765 579 \$ US pour le PNUD et 1 502 446 \$ US pour l'ONUDI). Le solde s'élevant à 280 150 \$ US sera décaissé en 2016 (tableau 2).

Tableau 2. Rapport financier de la phase I du PGEH du Nigeria (\$ US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Troisième tranche		Quatrième tranche		Total approuvé	
	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé	Approuvé	Décaissé
PNUD	855 603	855 603	836 515	555 462	503 829	251 035	503 829	103 479	2 699 776	1 765 579
ONUDI	550 000	550 000	550 000	550 000	645 172	402 446	0	0	1 745 172	1 502 446
Total	1 405 603	1 405 603	1 386 515	1 105 462	1 149 001	653 481	503 829	103 479	4 444 948	3 268 025
Taux de décaissement (%)	100		79,73		56,87		20,54		73,52	

Plan de mise en œuvre de la cinquième tranche du PGEH

15. La cinquième tranche du PGEH se déroulera entre décembre 2015 et juin 2016 et les activités suivantes seront mises en œuvre :

- (a) Poursuivre la conversion de 23 utilisateurs de mousse en aval vers des formulations à base de FM prémélangé (PNUD) (299 974 \$ US);
- (b) Fournir de l'assistance technique et de la formation aux 34 sociétés de fabrication de congélateurs restantes sur l'utilisation de formulations à base de FM, fournir de l'équipement de protection individuelle et financer les surcoûts d'exploitation (ONUDI) (193 908 \$ US); et
- (c) Distribution et installation de l'équipement, la formation et le transfert de technologie à 45 entreprises supplémentaires de fabrication de glace (ONUDI) (financement de la troisième tranche).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche du PGEH

Cadre juridique

16. Le système d'octroi de permis et de quotas est opérationnel. Le quota d'importation de HCFC pour 2015 a été déterminé à 310,41 tonnes PAO et est conforme aux objectifs de contrôle du Protocole de Montréal.

Production des hydrocarbures

17. Le Secrétariat a indiqué que l'usine de production d'hydrocarbures a effectué des essais de production en 2014, mais qu'elle ne fonctionne toujours pas à plein rendement. Le PNUD a indiqué que l'usine est prête pour la production à plein régime. Toutefois, une procédure interne du ministère des Ressources pétrolières exige des droits de permis de 50 000 \$ US pour la mise en place de l'usine. Compte tenu de la nature de l'installation et des avantages environnementaux et climatiques de son exploitation, le PNUD et le ministère de l'Environnement ont demandé une exonération de ces droits. Cette demande est en cours d'examen par le ministère des Ressources pétrolières. De plus, les infrastructures entourant l'usine ont été améliorées pour permettre l'accès des camions. Ceci a retardé le lancement commercial de l'usine. Pamaque discute avec des partenaires potentiels pour préparer un lancement commercial complet de la production de réfrigérants hydrocarbures.

Révision de l'Accord.

18. La référence de base pour la conformité des HCFC a été révisée par le Secrétariat de l'ozone pour éliminer le HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés pour lesquels une consommation a été indiquée dans les années précédentes. Par conséquent, le Secrétariat a révisé le paragraphe 1 des appendices 1-A et 2-A de l'Accord entre le gouvernement du Nigeria et le Comité exécutif pour différencier le HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés du HCFC-141b en vrac. En raison des difficultés dans l'estimation des quantités de HCFC-141b en vrac et dans les polyols prémélangés qui ont été éliminés lors de la phase I, il a été convenu que toute réduction de la consommation de HCFC-141b réalisée dans le cadre de la phase I sera reflétée comme une ligne individuelle dans les sections 4.2.1, 4.2.2 et 4.2.3 de l'appendice 2-A de l'Accord. Le PNUD déterminera avec précision la quantité de HCFC-141b dans les polyols prémélangés qui a été éliminée pendant la phase I lors de la présentation de la demande pour la phase II. Le paragraphe concerné et les appendices de l'Accord ont été mis à jour et le paragraphe 16 a été actualisé pour indiquer que l'accord mis à jour remplace celui qui avait été convenu à la 66^e réunion, tel qu'il est indiqué à l'annexe I du présent document. L'Accord révisé sera annexé au rapport final de la 75^e réunion.

Conclusion

19. La mise en œuvre de la phase I du PGEH pour le Nigeria progresse. Un système d'octroi de permis et de quotas est opérationnel; la consommation de HCFC a été maintenue à un niveau inférieur à la consommation autorisée par le Protocole de Montréal. La conversion d'une société de formulation pour la production de mousse à base de FM a été achevée, et les utilisateurs en aval de la société de formulation sont en cours de conversion. La conversion de 30 entreprises de fabrication de mousse destinée à la fabrication de congélateurs et de machines à glace a été achevée et la conversion de 45 autres entreprises est à un stade avancé. La démonstration de la production d'hydrocarbures a été réalisée et l'usine de distillation et d'embouteillage a été mise en place et est prête à produire des réfrigérants à base d'hydrocarbures de qualité. La formation sur la manipulation sécuritaire des hydrocarbures et les activités de sensibilisation ont également été entreprises au cours de la phase I et de l'équipement et des outils ont

été distribués. Compte tenu des progrès réalisés et du décaissement de 21 pour cent pour la quatrième tranche et 74 pour cent pour l'ensemble du PGEH, le Secrétariat recommande l'approbation de la cinquième tranche.

RECOMMANDATION

20. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de :

- (a) Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la quatrième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) au Nigeria;
- (b) Prendre note que le Secrétariat du Fonds a mis à jour le paragraphe 1 des appendices 1-A et 2-A de l'Accord entre le gouvernement du Nigeria et le Comité exécutif en fonction de la référence de base révisée, et que le paragraphe 16 a été révisé pour indiquer que l'Accord mis à jour remplace celui qui avait été convenu à la 66^e réunion, tel qu'il est indiqué à l'annexe I du présent document; et
- (c) Demander au gouvernement du Nigeria, au PNUD et à l'ONUDI de présenter :
 - (i) Le rapport d'achèvement de la phase I du PGEH à la deuxième réunion du Comité exécutif en 2017; et
 - (ii) Un rapport de vérification de la consommation de HCFC du pays en 2015, lors de la présentation de la phase II du PGEH pour examen par le Comité exécutif.

21. Le Secrétariat recommande également l'approbation globale de la cinquième et dernière tranche de la phase I du PGEH pour le Nigeria et le plan correspondant de mise en œuvre de la tranche pour 2015-2016 au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

	Titre du projet	Financement approuvé (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, cinquième tranche)	299 974	22 498	PNUD
(b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, cinquième tranche)	193 908	14 543	ONUDI

Annexe I

TEXTE À INCLURE DANS L'ACCORD ACTUALISÉ ENTRE LE GOUVERNEMENT DU NIGÉRIA ET LE COMITÉ EXÉCUTIF DU FONDS MULTILATÉRAL POUR LA RÉDUCTION DE LA CONSOMMATION DES HYDROFLUOROCARBONES

(Les changements pertinents sont indiqués en caractères gras afin d'en faciliter la consultation)

1. Le présent Accord représente l'entente conclue entre le gouvernement du Nigéria (le « Pays ») et le Comité exécutif concernant la réduction de l'usage réglementé des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) indiquées à l'Appendice 1-A (les « Substances ») **à un niveau durable de 310,41 tonnes PAO** d'ici le 1^{er} janvier 2015 **en vertu des calendriers de réduction du Protocole de Montréal.**

16. L'Accord **actualisé** remplace l'Accord conclu entre le gouvernement du Nigéria et le Comité exécutif à la **66^e** réunion du Comité exécutif.

APPENDICE 1-A : LES SUBSTANCES

Substance	Annexe	Groupe	Point de départ de la réduction globale durable (tonnes PAO)
HCFC-22	C	I	248,5
HCFC-141b	C	I	96,4
Total partiel			344,9
HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés	C	I	53,29
Total			398,2

APPENDICE 2-A : LES OBJECTIFS ET LE FINANCEMENT

Ligne	Détails	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
1.1	Calendrier de réduction des substances du groupe I de l'annexe C du Protocole de Montréal (tonnes PAO)	S.o.	S.o.	S.o.	344,90	344,90	310,41	S.o.
1.2	Consommation totale maximum permise des substances du groupe I de l'annexe C (tonnes PAO)	S.o.	S.o.	S.o.	344,90	344,90	310,41	S.o.
2.1	Financement convenu pour l'agence principale (PNUD) (\$US)	855 603	836 515	503 829	503 829	299 974	0	2 999 750
2.2	Coûts d'appui de l'Agence principale (\$US)	64 170	62 739	37 787	37 787	22 498	0	224 981
2.3	Financement convenu pour l'Agence de coopération (ONUDI) (\$US)	550 000	550 000	645 172	0	193 908	0	1 939 080
2.4	Coûts d'appui de l'agence de coopération (\$US)	41 250	41 250	48 388	0	14 543	0	145 431
3.1	Total du financement convenu (\$US)	1 405 603	1 386 515	1 149 001	503 829	493 882	0	4 938 830
3.2	Total des coûts d'appui (\$US)	105 420	103 989	86 175	37 787	37 041	0	370 412
3.3	Total des coûts convenus (\$US)	1 511 023	1 490 504	1 235 176	541 616	530 923	0	5 309 242
4.1.1	Élimination totale de HCFC-22 convenue d'éliminer aux termes du présent Accord (tonnes PAO)							10,6
4.1.2	Élimination de HCFC-22 à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)							0
4.1.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-22 (tonnes PAO)							237,9
4.2.1	Élimination totale de HCFC-141b convenue d'éliminer aux termes du présent Accord (tonnes PAO)*							79,5
4.2.2	Élimination de HCFC-141b à réaliser par des projets approuvés antérieurement (tonnes PAO)							0
4.2.3	Consommation restante admissible pour le HCFC-141b (tonnes PAO)*							70,1

*Comprend le HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés